

ANNEXE 1 des Conditions d'utilisation de l'application Keytrade Bank:

Les conditions d'utilisation de Wero

CETTE ANNEXE FIXE LES CONDITIONS APPLICABLES À L'EXÉCUTION ET À LA RÉCEPTION DE PAIEMENTS MOBILES À L'AIDE DE LA SOLUTION DE PAIEMENT MOBILE WERO.

★ 1. Définitions

Consommateur : une personne physique agissant à des fins étrangères à son activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.

EPI Company : le fournisseur du produit Wero et l'entité qui gère le système de paiement Wero et en détermine les règles de fonctionnement. EPI Company traite les transactions Wero et fournit également des services techniques tels qu'un service Proxy Look-Up et la gestion des consentements Wero.

Wero : un produit EPI, solution de paiement mobile accessible via une application dans l'Application Mobile, permettant à un utilisateur d'accéder à son compte afin d'effectuer des virements vers un autre utilisateur Wero (Consommateur).

Marque EPI ou Wero : un nom commercial, nom, mot, logo, logotype, marque, dessin, symbole, signe distinctif, marque de service, dénomination commerciale ou toute autre désignation, ou une combinaison de ceux-ci, appartenant à EPI ou gérés par EPI et utilisés pour identifier ses produits ou services.

Transaction Wero : une opération de paiement impliquant un transfert de fonds initié au moyen de Wero, du compte d'un Payeur vers le compte d'un Bénéficiaire auquel le système de paiement Wero s'applique et dans laquelle la marque EPI ou Wero est affichée.

Portefeuille numérique Wero : un portefeuille électronique pouvant être téléchargé sur l'appareil de l'utilisateur, soit via une application Wero autonome distincte, soit par intégration dans un ou plusieurs canaux de la Banque. La Banque a intégré Wero comme fonctionnalité de l'Application Mobile. L'application autonome Wero n'est pas prise en charge par la Banque.

Proxy Wero : un identifiant du Payeur ou du Bénéficiaire d'une demande de paiement ou d'une transaction de paiement remplaçant l'IBAN du compte à vue. Seul un numéro de téléphone mobile peut être enregistré comme proxy Wero.

★ 2. L'application Wero

2.1 Wero est une solution de paiement mobile proposée par EPI et intégrée comme fonctionnalité standard dans l'Application Mobile. Wero permet d'effectuer des virements instantanés individuels en euros du compte du Payeur vers le compte du Bénéficiaire. L'utilisateur peut transférer de l'argent à un autre utilisateur Wero ou en recevoir lorsqu'il agit comme Consommateur (P2P):

- (i) Transfert d'argent P2P: l'utilisateur peut transférer de l'argent par virement instantané à un autre utilisateur Wero (Consommateur).
- (ii) Réception d'argent P2P: l'utilisateur peut recevoir de l'argent par virement instantané d'un autre utilisateur Wero (Consommateur).

Cela peut se faire dans le cadre d'un paiement en face à face à l'aide d'un code QR. Le code QR Wero peut être lu par une application prenant en charge Wero. En cas de transaction Wero réussie, l'utilisateur bénéficiaire reçoit instantanément le montant transféré.

2.2 Plus d'informations sur Wero et le fonctionnement du service sont disponibles sur :

- [EPI Company](#)
- [Keytrade Bank](#)

★ 3. Enregistrement d'un utilisateur Wero

Wero est proposé comme fonctionnalité standard dans l'Application Mobile. Pour utiliser cette fonctionnalité, l'utilisateur doit ouvrir son Application Mobile et s'authentifier conformément à l'article 3 des Conditions d'utilisation de l'Application Mobile. Une fois authentifié, il peut activer le service Wero dans l'Application Mobile. L'utilisateur est ensuite invité à lire et accepter les conditions d'utilisation de Wero.

L'utilisateur peut s'authentifier et autoriser des transactions Wero (accepter et envoyer l'ordre de paiement pour exécution) à l'aide de son Dispositif Personnalisé d'Accès et de Sécurité.

En cas d'inscription implicite à Wero, aucun proxy Wero lié à l'IBAN du compte à vue de l'utilisateur n'est créé. Le lien avec un proxy Wero nécessite une action explicite et le consentement de l'utilisateur, comme expliqué plus en détail à l'article 5 des présentes conditions d'utilisations.

L'utilisateur peut désactiver à nouveau le lien avec un proxy Wero. Il ne pourra alors plus recevoir de paiements en tant que bénéficiaire via ce proxy Wero.

★ 4. Conditions d'utilisation et exigences système

4.1 Pour utiliser la solution de paiement mobile Wero, l'utilisateur doit :

- (i) disposer d'un compte à vue actif en euros et en être titulaire ;
- (ii) ce compte doit être personnel et tenu à titre privé (non commercial)

4.2 Exigences système

- (i) L'utilisateur doit disposer d'un appareil compatible avec accès à Internet répondant aux exigences logicielles et de sécurité applicables à l'Application Mobile.
- (ii) L'utilisateur peut devoir mettre à jour le système d'exploitation de son appareil si les exigences de prise en charge de Wero sont modifiées. De plus, l'utilisateur doit disposer d'une Soft Key afin d'authentifier les Transactions Wero.

★ 5. Ajout d'un proxy Wero

L'utilisateur peut associer un proxy Wero à son compte à vue et à son nom. Celui-ci est enregistré dans le service EPI Proxy Look Up Service.

L'utilisateur reconnaît que l'exécution des ordres de paiement s'effectue sur la base de l'identifiant unique. Lorsque l'utilisateur paie vers un proxy Wero au lieu du compte à vue (IBAN) du bénéficiaire, le proxy Wero sera considéré comme l'identifiant unique. L'utilisateur reconnaît et accepte qu'un ordre de paiement exécuté conformément à l'identifiant unique soit réputé correctement exécuté au profit du bénéficiaire désigné dans cet identifiant unique.

Un utilisateur n'a pas besoin en soi d'un proxy Wero pour utiliser Wero et effectuer lui-même un paiement, mais il doit avoir enregistré au moins un proxy Wero auprès d'une banque proposant Wero afin de être joignable via son numéro de téléphone (proxy Wero chez Keytrade Bank) comme bénéficiaire d'un paiement

Un utilisateur ne peut pas associer simultanément le même proxy Wero (par exemple un même numéro de téléphone mobile) à différents comptes à vue (auprès de Keytrade Bank ou une autre banque). En revanche, en cas de compte joint, plusieurs proxies Wero (plusieurs numéros de téléphone mobile) peuvent être associé au même compte à vue, à savoir un proxy Wero distinct par titulaire-utilisateur.

Si l'utilisateur a associé son proxy Wero à son compte à vue Keytrade Bank (individuel ou joint), la banque en informe EPI et enregistre le proxy dans un fichier central (EPI Proxy Look Up Service). Si l'utilisateur souhaite ensuite associer ce proxy Wero à un autre compte à vue Keytrade Bank ou à un compte de paiement auprès d'une autre banque, il recevra un message indiquant qu'un compte de paiement est déjà lié à ce proxy Wero.

L'utilisateur peut modifier le numéro de compte existant (le dissocier) en s'authentifiant de manière forte et en demandant à la banque de remplacer le compte à vue associé à son proxy Wero.

L'utilisateur accepte que, lorsqu'il a créé un proxy Wero, son numéro de compte et son nom soient visibles par d'autres utilisateurs Wero utilisant le service EPI Proxy Look Up Service afin d'effectuer une transaction de paiement ou de recevoir une demande de paiement, à condition que ces autres utilisateurs disposent du proxy Wero de l'utilisateur.

★ 6. Obligations de l'utilisateur

6.1 L'utilisateur-payeur s'engage à :

- (i) veiller à ce que le solde du compte à vue soit suffisant et disponible pour exécuter la transaction Wero ;
- (ii) toujours vérifier que le bénéficiaire sélectionné est le bon ;
- (iii) vérifier le montant de la transaction Wero avant de confirmer la transaction ;
- (iv) toujours vérifier le type de consentement donné.

6.2 L'utilisateur déclare expressément :

- (i) respecter les lois et réglementations qui lui sont applicables, y compris la législation anti-corruption et fiscale ;
- (ii) utiliser Wero uniquement à des fins légales conformément aux présentes conditions et à la législation applicable, et ne pas utiliser Wero pour l'achat de services ou de produits interdits par la loi ou pour des transactions liées à des activités illégales ou portant atteinte aux droits de tiers.

6.3 L'utilisateur autorise expressément la Banque à transmettre à EPI Company les données (modifiées) de téléphone mobile utilisées comme proxy Wero afin qu'EPI Company puisse les ajouter à son fichier central (Proxy Look Up Services) et gérer ces données.**6.4** L'utilisateur s'engage à ne fournir que des informations exactes et suffisantes, telles que son vrai nom et un numéro de téléphone non jetables. La Banque se réserve le droit de valider et vérifier les informations fournies par l'utilisateur et de déterminer s'il existe des objections à l'utilisation de Wero.**6.5** L'utilisateur s'engage à ne pas partager ni publier dans une transaction Wero de texte :

- (i) susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits éventuels de tiers, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droit à l'image ou de droit à la vie privée ;
- (ii) discriminatoire, injurieux, diffamatoire ou raciste, portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, violent ou pornographique, faisant l'apologie des crimes contre l'humanité ou niant un génocide, incitant à la violence, à la haine raciale ou à la pédopornographie, ou contraire aux bonnes mœurs ;
- (iii) susceptible de mettre en danger d'autres utilisateurs de quelque manière que ce soit, par exemple en encourageant la commission de crimes et/ou d'infractions ou l'usage de substances interdites ;
- (iv) constituant une publicité de quelque nature que ce soit pour des conseils, des services ou la commercialisation de biens ;
- (v) pouvant conduire à toute forme de harcèlement (pression morale, insultes, menaces) d'un ou plusieurs autres utilisateurs et/ou à la collecte et au stockage de leurs données personnelles.

★ 7. Sécurité

L'utilisateur s'engage à respecter strictement les mesures techniques et de sécurité mises en place afin de garantir la sécurité et la confidentialité de l'Application Mobile, des transactions Wero et des données de l'utilisateur, telles qu'expliquées dans les Conditions d'utilisation de l'Application Mobile.

L'utilisateur s'engage à ne pas masquer intentionnellement son adresse IP ni modifier volontairement les paramètres associés afin de tromper la Banque sur sa localisation réelle ou de contourner délibérément les dispositifs de sécurité mis en œuvre pour prévenir la fraude.

★ 8. Responsabilité**8.1** La responsabilité liée à l'utilisation de Wero est soumise aux articles 12, 13 et 16 du présent règlement et régie par ceux-ci.**8.2** L'utilisateur assume l'entière responsabilité :

- (i) de l'utilisation correcte de Wero et des conséquences pouvant résulter d'une utilisation incorrecte ;
- (ii) le cas échéant, du contenu supplémentaire (texte, image, etc.) qu'il ajoute à une transaction Wero.

★ 9. Propriété intellectuelle

Les présentes conditions ne confèrent à l'utilisateur aucun droit de propriété intellectuelle sur Wero ni sur les éléments qui le composent ou mis à sa disposition, y compris les logiciels, applications, marques EPI ou Wero, interfaces, bases de données, savoir-faire, données, textes, présentations, illustrations, programmes informatiques, animations et toute autre information mise à disposition de l'utilisateur.

★ 10. Traitement des données à caractère personnel

Lorsque l'utilisateur utilise la solution de paiement mobile Wero, la Banque et EPI collectent et traitent ses données à caractère personnel. La Banque agit en qualité de responsable du traitement et EPI en qualité de sous-traitant.

La Banque est responsable du traitement des transactions effectuées via le compte à vue lié à Wero. Elle traite notamment les données personnelles afin de contrôler et d'exécuter correctement les transactions de paiement.

Afin de permettre la connexion entre l'Application Mobile et Wero, la Banque traite également le numéro de téléphone ainsi que la liste de contacts de l'utilisateur. La Banque fait ensuite appel à EPI en tant que sous-traitant.

Plus d'informations sur le traitement des données personnelles par la Banque figurent dans la [Politique de la vie privée](#).

★ 11. Signalement de problèmes et enregistrement de plaintes

Si la plainte concerne l'exécution d'une transaction de paiement Wero qui n'a pas été autorisée par l'utilisateur-payeur, ou qui a été initiée incorrectement ou exécutée de manière incorrecte, la Banque la traitera conformément aux articles « Champ d'application », « Responsabilité pour des Opérations de Paiement non autorisées » et « Responsabilité pour des Opérations de Paiement non exécutées ou incorrectement exécutées » de la section « Les Services de paiement » des Conditions générales. Le traitement des plaintes est soumis à l'article 8 des Conditions d'utilisation de l'Application Mobile.

★ 12. Limites

L'exécution des paiements mobiles via la solution de paiement mobile Wero est soumise aux limites de dépenses définies par la Banque et communiquées à l'Utilisateur au préalable par tous moyens.

★ 13. Relation avec le bénéficiaire du paiement

La Banque fournit uniquement un service de paiement et ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou dommage subi par l'utilisateur à la suite d'une commande passée et/ou de l'achat de produits/services ou du traitement de commandes de produits/services payés via la solution de paiement mobile Wero, y compris, sans limitation, l'emballage, la livraison, le service clientèle ou l'entretien.

La Banque n'est pas responsable des erreurs ou défauts dans les offres commerciales et conditions du bénéficiaire ou d'un acceptant Wero, ni de l'exhaustivité, de l'exactitude ou de l'actualité des informations (par exemple en magasin ou sur le site web) du bénéficiaire ou de l'acceptant Wero.

Tout litige éventuel entre l'utilisateur et le bénéficiaire du paiement devra être réglé exclusivement entre ces parties.